



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 23 AVRIL 2026

Convocation du 10 avril 2026 par M. Arthur PALMIERI, maire

Étaient présents : Mmes et MM. Gérard CHAPELLE, Eliane CHESSA, Caroline DUBOIS, Stéphanie LIS, Anthony MEYSSONNIER, David MONATTE, Arthur PALMIERI, Claudine RICOUX, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX et David SAINTENAC

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11
Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2026-35 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2026

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissant les règles de fixation et de vote des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote ;

Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux d'imposition votés l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux votés. Les taux de l'année 2026 sont donc fixés ainsi :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53,50 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,57 %

Fait et délibéré à Monlet, le 23 avril 2026

la Secrétaire de séance,

Stéphanie LIS

le Maire,

Arthur PALMIERI